



نقل تونس
TRANSTU

Avis d'appel d'offres n°05/2017

«Achèvement des travaux de réaménagement du dépôt d'entretien de la STT à Tunis Marine (unité TGM)»

1. Objet : La Société des transports de Tunis, désignée ci-après «TRANSTU», se propose de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'achèvement des travaux de réaménagement du dépôt d'entretien de la STT à Tunis Marine (unité TGM), et ce, conformément aux prescriptions et spécifications techniques détaillées au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2. Conditions de participation : Le présent appel d'offres s'adresse aux entreprises tunisiennes agréées par le ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire pour l'activité B0 (entreprise générale, catégorie 2 ou plus) et l'activité B9 (charpente métallique, catégorie 1 ou plus) disposant des capacités financières et techniques leur permettant de s'acquitter de leurs obligations contractuelles en respect des normes en vigueur.

3. Retrait des dossiers : Les soumissionnaires intéressés par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Achats et Marchés au siège social de la TRANSTU, 33, avenue du Japon, Montplaisir, 1002 Tunis, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30, contre le paiement en espèces de la somme non remboursable de 100 dinars tunisiens.

4. Présentation et envoi des offres : Les offres techniques et financières doivent être envoyées sous pli fermé par voie postale en recommandé ou par Rapid-poste ou par remise directe au bureau d'ordre central de la TRANSTU, contre accusé de réception, au nom du président-directeur général de la TRANSTU, 33, avenue du Japon, Montplaisir, BP 1073 - 1002 Tunis - Tunisie.

L'enveloppe extérieure doit porter la mention apparente «Ne pas ouvrir - Appel d'offres n°05/2017 relatif à la réalisation des travaux d'achèvement des travaux de réaménagement du dépôt d'entretien de la STT à Tunis Marine (unité TGM)». L'enveloppe extérieure doit contenir les pièces administratives et le cautionnement provisoire, deux enveloppes intérieures «A» et «B».

L'enveloppe extérieure doit contenir : - Les pièces administratives prévues dans le cahier des charges - Un cautionnement provisoire d'un montant de cinq mille (5.000) dinars tunisiens.

Enveloppe «A» Une première enveloppe intérieure «A» fermée et scellée sur laquelle sont inscrits le nom du soumissionnaire et la mention «Offre technique» et doit contenir les pièces indiquées à l'article 13.2 du cahier des conditions d'appel d'offres (CCAO).

Enveloppe «B» Une deuxième enveloppe intérieure «B» fermée et scellée sur laquelle sont inscrits le nom du soumissionnaire et la mention «Offre financière» et doit contenir les pièces indiquées à l'article 13.2 du cahier des conditions d'appel d'offres (CCAO).

5. Validité des offres Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt (120) jours, à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

6- Date limite de réception des offres : La date limite de réception des offres est fixée au 08/03/2017 à 10h00. Le cachet du bureau d'ordre central de la TRANSTU fait foi.

7- Ouverture des plis : La séance d'ouverture des plis est publique, elle sera tenue le 08/03/2017 à 11h00 au siège social de la TRANSTU à Montplaisir.

L'ouverture des offres techniques et financières se fera au cours de la même séance. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister doivent être munis d'une procuration.

SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE ET TOURISTIQUE OMAR KHAYAM SA AU CAPITAL DE 8.200.000 DT

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale extraordinaire...

Augmentation du capital en numéraire - Modification de l'article 6 des statuts...

SYNDICAT DE FAILLITE AIFA BADREDDINE

Avis d'appel d'offres Vente de six voitures

Le syndic de faillite de la Société Souhaila Rent Car, Aifa Badreddine, lance un avis d'appel d'offres pour la vente de six voitures Renault, en ajoutant 10% au prix offert...

Le cahier des charges et tous les documents demandés doivent être envoyés dans une enveloppe fermée avec la mention : «A ne pas ouvrir - Appel d'offres de vente de voitures»

«A ne pas ouvrir - Appel d'offres de vente de voitures» - Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et lettre recommandée avec accusé de réception au nom de Monsieur Makrem Jassi, juge commissaire société «Souhaila Rent Car» au Tribunal de première instance de Grombaila - rue Haoua-Bourguiba - Ville de Grombaila.

au plus tard le 28/02/2017 (le cachet de la poste faisant foi). L'ouverture des offres et le choix seront effectués par le Juge commissaire au Tribunal de première instance de Grombaila.

5. Validité des offres Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt (120) jours, à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

6- Date limite de réception des offres : La date limite de réception des offres est fixée au 08/03/2017 à 10h00. Le cachet du bureau d'ordre central de la TRANSTU fait foi.

7- Ouverture des plis : La séance d'ouverture des plis est publique, elle sera tenue le 08/03/2017 à 11h00 au siège social de la TRANSTU à Montplaisir.

L'ouverture des offres techniques et financières se fera au cours de la même séance. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister doivent être munis d'une procuration.

Son épouse Marie-Hélène Gastu Ses enfants Leïla, Sadr'i et Salima Ses sœurs Souad Lasram et Emma Elouze Ses petits-enfants Chedli, Kamil et Safia Ses neveux et nièces : Dr Fakhreddine, Slaheddine, Aïcha, Zohra, Douja, Sarah et Samira Cherif, Dr Raoudha, Ridha et Raouf Fourati

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale extraordinaire...

Augmentation du capital en numéraire - Modification de l'article 6 des statuts...

SYNDICAT DE FAILLITE AIFA BADREDDINE

Avis d'appel d'offres Vente de six voitures

Le syndic de faillite de la Société Souhaila Rent Car, Aifa Badreddine, lance un avis d'appel d'offres pour la vente de six voitures Renault, en ajoutant 10% au prix offert...

Le cahier des charges et tous les documents demandés doivent être envoyés dans une enveloppe fermée avec la mention : «A ne pas ouvrir - Appel d'offres de vente de voitures»

«A ne pas ouvrir - Appel d'offres de vente de voitures» - Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et lettre recommandée avec accusé de réception au nom de Monsieur Makrem Jassi, juge commissaire société «Souhaila Rent Car» au Tribunal de première instance de Grombaila - rue Haoua-Bourguiba - Ville de Grombaila.

au plus tard le 28/02/2017 (le cachet de la poste faisant foi). L'ouverture des offres et le choix seront effectués par le Juge commissaire au Tribunal de première instance de Grombaila.

5. Validité des offres Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt (120) jours, à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

6- Date limite de réception des offres : La date limite de réception des offres est fixée au 08/03/2017 à 10h00. Le cachet du bureau d'ordre central de la TRANSTU fait foi.

7- Ouverture des plis : La séance d'ouverture des plis est publique, elle sera tenue le 08/03/2017 à 11h00 au siège social de la TRANSTU à Montplaisir.

L'ouverture des offres techniques et financières se fera au cours de la même séance. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister doivent être munis d'une procuration.

Son épouse Marie-Hélène Gastu Ses enfants Leïla, Sadr'i et Salima Ses sœurs Souad Lasram et Emma Elouze Ses petits-enfants Chedli, Kamil et Safia Ses neveux et nièces : Dr Fakhreddine, Slaheddine, Aïcha, Zohra, Douja, Sarah et Samira Cherif, Dr Raoudha, Ridha et Raouf Fourati

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale extraordinaire...

Augmentation du capital en numéraire - Modification de l'article 6 des statuts...

SYNDICAT DE FAILLITE AIFA BADREDDINE

Avis d'appel d'offres Vente de six voitures

Le syndic de faillite de la Société Souhaila Rent Car, Aifa Badreddine, lance un avis d'appel d'offres pour la vente de six voitures Renault, en ajoutant 10% au prix offert...

Le cahier des charges et tous les documents demandés doivent être envoyés dans une enveloppe fermée avec la mention : «A ne pas ouvrir - Appel d'offres de vente de voitures»

«A ne pas ouvrir - Appel d'offres de vente de voitures» - Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et lettre recommandée avec accusé de réception au nom de Monsieur Makrem Jassi, juge commissaire société «Souhaila Rent Car» au Tribunal de première instance de Grombaila - rue Haoua-Bourguiba - Ville de Grombaila.

au plus tard le 28/02/2017 (le cachet de la poste faisant foi). L'ouverture des offres et le choix seront effectués par le Juge commissaire au Tribunal de première instance de Grombaila.

5. Validité des offres Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt (120) jours, à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

6- Date limite de réception des offres : La date limite de réception des offres est fixée au 08/03/2017 à 10h00. Le cachet du bureau d'ordre central de la TRANSTU fait foi.

7- Ouverture des plis : La séance d'ouverture des plis est publique, elle sera tenue le 08/03/2017 à 11h00 au siège social de la TRANSTU à Montplaisir.

L'ouverture des offres techniques et financières se fera au cours de la même séance. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister doivent être munis d'une procuration.

Son épouse Marie-Hélène Gastu Ses enfants Leïla, Sadr'i et Salima Ses sœurs Souad Lasram et Emma Elouze Ses petits-enfants Chedli, Kamil et Safia Ses neveux et nièces : Dr Fakhreddine, Slaheddine, Aïcha, Zohra, Douja, Sarah et Samira Cherif, Dr Raoudha, Ridha et Raouf Fourati

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale extraordinaire...

Augmentation du capital en numéraire - Modification de l'article 6 des statuts...

SYNDICAT DE FAILLITE AIFA BADREDDINE

Avis d'appel d'offres Vente de six voitures

Le syndic de faillite de la Société Souhaila Rent Car, Aifa Badreddine, lance un avis d'appel d'offres pour la vente de six voitures Renault, en ajoutant 10% au prix offert...

Le cahier des charges et tous les documents demandés doivent être envoyés dans une enveloppe fermée avec la mention : «A ne pas ouvrir - Appel d'offres de vente de voitures»

«A ne pas ouvrir - Appel d'offres de vente de voitures» - Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et lettre recommandée avec accusé de réception au nom de Monsieur Makrem Jassi, juge commissaire société «Souhaila Rent Car» au Tribunal de première instance de Grombaila - rue Haoua-Bourguiba - Ville de Grombaila.

au plus tard le 28/02/2017 (le cachet de la poste faisant foi). L'ouverture des offres et le choix seront effectués par le Juge commissaire au Tribunal de première instance de Grombaila.

5. Validité des offres Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt (120) jours, à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

6- Date limite de réception des offres : La date limite de réception des offres est fixée au 08/03/2017 à 10h00. Le cachet du bureau d'ordre central de la TRANSTU fait foi.

7- Ouverture des plis : La séance d'ouverture des plis est publique, elle sera tenue le 08/03/2017 à 11h00 au siège social de la TRANSTU à Montplaisir.

L'ouverture des offres techniques et financières se fera au cours de la même séance. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister doivent être munis d'une procuration.

DECES

LES PENSÉES D'UNE PETITE-FILLE

Les pensées d'une petite-fille pour son grand-père qu'elle aime trop Pour mon grand-père, à un homme gentil qui aimait la vie, à un homme patient qui aimait les gens, à un homme dévoué qui aimait donner, à un homme cultivé qui aimait chanter.

Je t'es beau, grand, noble, fier et adoré et je vis grâce à toi, pour toi et avec toi, toi qui a fait mon éducation, toi qui m'as appris les valeurs de la vie, toi qui dans ton grand regard m'as si poliment idéalisé tu m'as inculqué l'art délicat de la politesse, toi qui de tes grandes mains puissantes as toujours su me rassurer, toi mon héros, toi mon modèle, ma référence et mon inspiration.

Repose mon papi en douceur et sois sûr que je prendrai soin de ma grand-mère et de ma mère ainsi que de mon oncle.

En ce jour de souffrance où je jure de toujours t'admirer, papi, repose en paix. Je t'aime à jamais.

Ta petite-fille qui t'aime à jamais Nourssen

CONDOLEANCES

M. Radhi Meddeb, le conseil d'administration de Comete Engineering et l'ensemble de son personnel, fortement émus suite au décès de

Mohamed BELHADJ AMOR (père de leur collègue et ami M. Walid Belhadj Amor)

présentent toutes leurs condoléances à la famille du défunt et assurent de leur profonde compassion. Que Dieu le Tout-Puissant lui accorde Son infinie Miséricorde et l'accueille dans Son éternel Paradis.

REMERCIEMENTS ET FARK

Les familles Jalouzi, Righi et les familles parents et alliés remercient tous ceux qui se sont associés à leur deuil suite au décès de leur chère et regrettée

Maherzi RIGHI épouse Oumma JALOUZI (inhumée le 29/01/2017)

La cérémonie du Fark aura lieu aujourd'hui, mercredi 01/02/2017, à son domicile sis à la Cité 20-Mars, El Mornaguija.

Que Dieu le Tout-Puissant lui accorde Son infinie Miséricorde et l'accueille dans Son éternel Paradis.

CONDOLEANCES

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons les décès de

Ayada DAKHAOUI veuve Jilani TARHOUNI (mère de notre très cher collègue retraité M. Ali Tarhouni)

En cette douloureuse circonstance, la direction générale et l'ensemble du personnel de l'Arab Tunisian Bank présentent leurs condoléances à la famille du défunt et de leur solidarité en cette épreuve.

Que Dieu le Tout-Puissant lui accorde Son infinie Miséricorde et l'accueille dans Son éternel Paradis.

Une veuve Azza Charraud et Cheikh Mouaouia Termini Ses enfants : - Mounir, son épouse Hanem Melah et ses filles Zouheïka, Khouloua et Khadija

- Dhaïer, son épouse Soraya Aouza et sa fille Ghaila - Boutheina, son épouse Samir Ach et sa fille Hanem - Chihab, son épouse Lila Lohmer et ses enfants Sami et Melik ainsi que la cérémonie du Fark de leur chère et regrettée

Mohamed Béchir CHARRAD

Le président de l'Association tunisienne des Maladies Métaboliques «ATEMM»

Selon les dispositions de l'article 41 du décret-loi n° 89 du 24 septembre 2011, l'Association tunisienne d'étude des maladies métaboliques héréditaires «ATEMM» déclare avoir reçu, le 4 janvier 2017, un virement de 14.242,90 DNT de la part des laboratoires Pharmax et de leur directeur, ainsi que de leur contribution à la réalisation d'un registre national sur les affections génétiques.

Le président de l'Association tunisienne des Maladies Métaboliques «ATEMM»

Le président de l'Association tunisienne des Maladies Métaboliques «ATEMM»

Le président de l'Association tunisienne des Maladies Métaboliques «ATEMM»

Le président de l'Association tunisienne des Maladies Métaboliques «ATEMM»

Le président de l'Association tunisienne des Maladies Métaboliques «ATEMM»

Le président de l'Association tunisienne des Maladies Métaboliques «ATEMM»

REMERCIEMENTS

Profondément touchés par les innombrables témoignages de sympathie et de soutien - Sa veuve Jalila (Fauouzia) - Ses enfants Hamen et Mohamed - Sa belle-fille Anira - Sa petite-fille Nourssen - Ses frères et sœurs : Hédi, Jemali, Ridha, Dalila, Fauouzia Linaouss, El Horry, Ben Braïeh, ainsi que les familles parents et alliés remercient tous ceux qui se sont associés à leur deuil par leur présence, leur correspondance ou leurs appels téléphoniques suite au décès de leur chère et regrettée

Moncef Ben Ahmed EL HORY (survenu dimanche 22 janvier 2017)

et priant Dieu le Tout-Puissant de les préserver de tout malheur et d'accorder au défunt Grâce et Miséricorde et de l'accueillir dans Son éternel Paradis.

CONDOLEANCES

Les membres du conseil de l'Ordre des ingénieurs tunisiens sont profondément attristés par la nouvelle du décès de leur collègue

Ing. Mohamed BEL HADJ AMOR

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

On gardera pour toujours le défunt dans nos pensées collectives, comme l'un des pères fondateurs de l'Union nationale des ingénieurs tunisiens et comme un illustre ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

Au nom de tous les ingénieurs tunisiens et comme un illustré ingénieur qui a assuré les bases de la profession de premier ordre dans le corps des ingénieurs en tant que président de l'Ordre des ingénieurs tunisiens.

INF@graphie Société Nouvelle d'Impression de Presse et d'Édition (SNIPPE) 17, rue Garibaldi - TUNIS

Avis au public

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 28 décembre 2016 et enregistré à la recette des finances Bab Souika - Tunis, le 18/01/2017, quittance M04302, enregistrement n° 17300152. M. Mourad Borchani titulaire de la CIN n° 00328653 du 28/09/2009 demeurant au 14, rue de Kairouan - Bab Saâdoun, Tunis a été en gérance libère le fonds de commerce objet de restaurant connu sous le nom «restaurant Borchani» sis au 15, rue Mongi Slim Tunis RC n° A121220197. M. Mme Imen Zghodli, titulaire de la CIN n° 07050379 du 04/10/2010 demeurant au 18, rue Sidi Belhassan Essoufi - Tunis et ce, pour une période de deux ans à partir du 1er/01/2017 avec tacite reconduction. Durant toute la période de la location la locataire gérante sera seule responsable de ses actes et toutes les dettes, impôts, charges et autres auxquels pourrait être assujettis le fonds de commerce seront à sa charge. Tous les créanciers, fournisseurs, commerçants et administrations sont invités à négocier avec macame Imen Zghodli à ce titre.

Société TOURISTIQUE DU CAP BON SA AU CAPITAL DE 80.000 DINARS MF: 002110100000 SIÈGE SOCIAL: AV. MONGI SLIM - HOTEL RIADH - NABEUL

Suivant PV de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 24 septembre 2016, enregistré à la recette des finances avenue Taieb M'hiri Nabeul, le 6 octobre 2016, sous le n° M076168, enregistré n° 16803273, deux excoptes ont été déposés au Tribunal de première instance de Nabeul le 04/10/2016 demeurant au 18, rue Sidi Belhassan Essoufi - Tunis et ce, pour une période de deux ans à partir du 1er/01/2017 avec tacite reconduction. Durant toute la période de la location la locataire gérante sera seule responsable de ses actes et toutes les dettes, impôts, charges et autres auxquels pourrait être assujettis le fonds de commerce seront à sa charge. Tous les créanciers, fournisseurs, commerçants et administrations sont invités à négocier avec macame Imen Zghodli à ce titre.

Suivant PV de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 24 septembre 2016, enregistré à la recette des finances avenue Taieb M'hiri Nabeul, le 6 octobre 2016, sous le n° M076168, enregistré n° 16803273, deux excoptes ont été déposés au Tribunal de première instance de Nabeul le 04/10/2016 demeurant au 18, rue Sidi Belhassan Essoufi - Tunis et ce, pour une période de deux ans à partir du 1er/01/2017 avec tacite reconduction. Durant toute la période de la location la locataire gérante sera seule responsable de ses actes et toutes les dettes, impôts, charges et autres auxquels pourrait être assujettis le fonds de commerce seront à sa charge. Tous les créanciers, fournisseurs, commerçants et administrations sont invités à négocier avec macame Imen Zghodli à ce titre.

Suivant PV de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 24 septembre 2016, enregistré à la recette des finances avenue Taieb M'hiri Nabeul, le 6 octobre 2016, sous le n° M076168, enregistré n° 16803273, deux excoptes ont été déposés au Tribunal de première instance de Nabeul le 04/10/2016 demeurant au 18, rue Sidi Belhassan Essoufi - Tunis et ce, pour une période de deux ans à partir du 1er/01/2017 avec tacite reconduction. Durant toute la période de la location la locataire gérante sera seule responsable de ses actes et toutes les dettes, impôts, charges et autres auxquels pourrait être assujettis le fonds de commerce seront à sa charge. Tous les créanciers, fournisseurs, commerçants et administrations sont invités à négocier avec macame Imen Zghodli à ce titre.

Suivant PV de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 24 septembre 2016, enregistré à la recette des finances avenue Taieb M'hiri Nabeul, le 6 octobre 2016, sous le n° M076168, enregistré n° 16803273, deux excoptes ont été déposés au Tribunal de première instance de Nabeul le 04/10/2016 demeurant au 18, rue Sidi Belhassan Essoufi - Tunis et ce, pour une période de deux ans à partir du 1er/01/2017 avec tacite reconduction. Durant toute la période de la location la locataire gérante sera seule responsable de ses actes et toutes les dettes, impôts, charges et autres auxquels pourrait être assujettis le fonds de commerce seront à sa charge. Tous les créanciers, fournisseurs, commerçants et administrations sont invités à négocier avec macame Imen Zghodli à ce titre.

Suivant PV de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 24 septembre 2016, enregistré à la recette des finances avenue Taieb M'hiri Nabeul, le 6 octobre 2016, sous le n° M076168, enregistré n° 16803273, deux excoptes ont été déposés au Tribunal de première instance de Nabeul le 04/10/2016 demeurant au 18, rue Sidi Belhassan Essoufi - Tunis et ce, pour une période de deux ans à partir du 1er/01/2017 avec tacite reconduction. Durant toute la période de la location la locataire gérante sera seule responsable de ses actes et toutes les dettes, impôts, charges et autres auxquels pourrait être assujettis le fonds de commerce seront à sa charge. Tous les